

2023/

DÉCISION CULT 2023/14
**Approuvant le contrat de cession à passer avec
Traffix Music**

Le Maire de la Ville de Villabé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122.22,

VU la délibération n°16/2020 du Conseil Municipal en date du 12/06/2020 donnant délégation au Maire dans le cadre de l'article précité,

VU le contrat de cession proposé par traffix Music, pour les représentations du concert *Planète Groove par Gimick*, les 12 mai et 23 juin 2023 à l'Espace Culturel La Villa, ainsi que les ateliers en amont dans les écoles,

D É C I D E

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à signer le contrat de cession avec Traffix Music, sise 130, avenue Pasteur – 93170 BAGNOLET, pour les représentations du concert *Planète Groove par Gimick*, les 12 mai et 23 juin 2023 à l'Espace Culturel La Villa, ainsi que les ateliers en amont dans les écoles.

ARTICLE 2 : Autorise la conclusion du contrat d'un montant de 6400 € HT, soit 6752 € TTC à l'article 6188, et d'un montant de 100 € HT, soit 105,50 € TTC à l'article 6247.

ARTICLE 3 : Les crédits permettant le règlement du présent contrat seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision sera consignée dans le registre des décisions du Maire.

Fait à Villabé, le 31 mars 2023.

Karl DIRAT

Le maire

Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart



Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux après du Tribunal administratif territorialement compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Villabé, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Réf. : Gmk120523774

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Mairie de Villabé

34bis avenue du 8 mai 1945 - 91100 Villabé
N° siret : 219 106 598 000 10
N° Licence et catégorie : 1-1056631/2-1056632/3-1056633
Représenté par Karl Dirat, en sa qualité de Maire

Ci-après dénommé l'Organisateur, d'une part

ET

Traffix Music

130 avenue Pasteur - 93170 Bagnolet
N° siret : 484 328 323 000 31
N° Licence et catégorie : 2-1044114; 3-1044113
N° TVA Intracommunautaire : FR 59484328323
Convention Collective : Spectacle vivant privé
Représenté par Émilie Joseph-Édouard Houdebine, en sa qualité de Gérante

Ci-après dénommé le Producteur, d'autre part

Le Producteur disposant du droit de représentation du Spectacle :

Planète Groove par Gimick

Numéro de programme SACEM : 30000069008

OBJET : Le Producteur s'engage à donner le droit d'exploiter le spectacle ci-dessus référencé dans les conditions définies ci-après et expressément acceptées par l'Organisateur,

ATELIERS :

Lieux :

- École Ariane - 8 rue Orion - 91100 Villabé
- École Jean Jaurès - 11 rue Jean Jaurès - 91100 Villabé

Dates :

- vendredi 31 mars 2023
- vendredi 26 mai 2023
- jeudi 15 juin 2023

Capacité : une classe par atelier

Durée de l'atelier : 45 minutes à 1h

Prix des places : gratuit

REPRÉSENTATIONS :

Lieu : Espace culturel La Villa - Rue Jean Claude Guillemont - 91100 Villabé

Dates :

- vendredi 12 mai 2023 à 14:15 (représentation scolaire)
- vendredi 23 juin 2023 à 20:00 (représentation tout public)

Durée du spectacle : 60 minutes

Capacité : 4 classes (scolaire) / 450 (tout public)

Prix des places : gratuit (tout public)

Invitations : 10 par représentation

CONDITIONS FINANCIÈRES :

Cession 3800.00 €

Ateliers 2600.00 €

Forfait transport 100.00 €

Total HT 6500.00 €

Paraphe producteur

Paraphe organisateur



130 avenue Pasteur, 93170 Bagnolet
Tel : 01 48 51 30 81 – Fax : 01 43 60 38 44

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 091-219106598-20230331-DEC202314A-CC



Total TVA 357.50 €

Total TTC 6857.50 €

Règlement établis à l'ordre de Traffix Music aux montants et dates suivantes:

Facture de solde 6857.50 € 07/07/2023 Virement bancaire

Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur à la date du concert. Dans le cas de règlement par virement bancaire, l'ordre de virement du solde sera impérativement effectué le jour même de la représentation, sur le compte suivant : IBAN (International Bank Account Number) FR76 4255 9100 0008 0238 5404 330 BIC (Bank Identifier Code) CCOPFRPPXXX. **ATTENTION À BIEN PRENDRE EN COMPTE NOS NOUVELLES COORDONNÉES BANCAIRES !** L'intégralité des frais bancaires seront à la charge de l'organisateur; Il est convenu que l'Organisateur ne pourrait arguer auprès d'une insuffisance des recettes pour se soustraire au règlement du montant de la facture.

À LA CHARGE DU PRODUCTEUR :

- Taxe CNM dans le cas de représentations tout public gratuites.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR :

- Restauration : repas chauds complets (entrée, plat principal, fromage, dessert, boissons) pour les repas suivants :

- **dîner pour 2 le jeudi 11 mai 2023**

- **déjeuner pour 4 le vendredi 12 mai 2023**

- **déjeuner pour 4 le vendredi 23 juin 2023**

- **dîner pour 2 le vendredi 23 juin 2023**

(en cas de défraiement, un montant de **19,40 euros** par repas et par personne sera facturé par le Producteur à l'Organisateur)

- Catering pendant la balance et le show.

- Hébergement avec petit-déjeuner dans un hôtel*** minimum pour les nuits suivantes :

- **2 personnes la nuit du jeudi 11 mai 2023, 2 Singles**

- **2 personnes la nuit du vendredi 23 juin 2023, 2 Singles**

(en cas de défraiement, un montant de **69,5 euros** par nuit d'hébergement et par personne sera facturé par le Producteur à l'Organisateur)

- Transports locaux (rues gare <> lieu de représentation <> lieu d'hébergement)

- Taxes (notamment les droits SACEM), assurances et impôts afférents à l'exploitation du spectacle

- Taxe CNM dans le cas de représentations tout public payantes.

- Lieu de représentation en ordre de marche.

- Matériel de sonorisation : L'Organisateur se conformera à la fiche technique ci-jointe indissociable du présent contrat.

COMMUNICATION :

L'Organisateur, dans sa communication imprimée et numérique, s'engage à :

- Faire apparaître le logo du Producteur (Traffix Music) sur les supports de communication papier (affiches, flyers, brochures...)

- Faire apparaître le nom du Producteur (Traffix Music) avec le nom de la compagnie

- Mentionner les crédits des photographes.

- Mentionner les partenaires du spectacle (liste disponible dans la fiche communication)

- Tagger le compte "Traffix Music" dans les publications Instagram et Facebook (se référer à la fiche communication)

Pour toute demande concernant la communication, merci de contacter Solène Magni : communication@traffixmusic.com.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le Producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. En sa qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utiles, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

L'Organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire aux chargement, déchargement, aux montage et démontage et au service des représentations. Il assurera en outre le service d'ordre général du lieu, location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de ce personnel. Le lieu du spectacle sera mis à la disposition du PRODUCTEUR le jour même pour une durée de 4 heures minimum. Cette balance aura lieu le jour de la représentation (sauf si la représentation est tôt le matin) avec la collaboration des techniciens de la salle. L'accès à la salle sera interdit au public et à la presse pendant toute la durée du montage et des répétitions, sauf accord formel du PRODUCTEUR. Entre la fin du filage et le début de la représentation, les artistes disposeront de 2 heures pour se restaurer et se préparer au spectacle. L'ORGANISATEUR mettra à la disposition du producteur des loges équipées conformément à la fiche technique (comportant lavabo, miroirs, chaises, tables et portants en quantité suffisante), chauffées et fermant à clef pour les effets personnels du personnel du PRODUCTEUR (la clé sera donnée aux artistes). Un catering y sera disposé dès l'arrivée des artistes, comprenant nourritures et boissons en qualité et quantité suffisantes. Les éléments de merchandising (disques, photos, affiches, vêtements...) seront exclusivement fournis par le Producteur, qui en assurera la vente avant, pendant ou après la représentation. Le produit de cette vente restera intégralement acquis par le Producteur. Pour effectuer cette vente, l'Organisateur mettra à

Paraphe producteur

Paraphe organisateur

disposition du Producteur une table et un point d'éclairage, à l'endroit choisi par le Producteur.

L'ORGANISATEUR s'engage à mettre en place le service de sécurité nécessaire à l'accueil et à la sécurité du public et du spectacle.

En particulier : Tous les accès aux coulisses devront être gardés et réservés aux seuls détenteurs d'un badge fourni par le régisseur de la salle ou du festival. Le devant de la scène devra être « surveillé discrètement » afin d'éviter la montée du public sur scène. L'accès du public à l'entrée de la salle devra être surveillé. Une fouille devra être effectuée à l'entrée, tout objet pouvant nuire à la sécurité du concert, bouteilles de verre, couteaux, etc. ainsi que tout appareil photo, enregistreur, vidéo, etc. seront interdits.

L'ORGANISATEUR s'engage à veiller à ce que les membres de son service d'ordre réservent le meilleur accueil au public et n'usent de la force qu'en cas de danger envers les spectateurs, le personnel lui-même ou l'Artiste.

Un emplacement de parking surveillé (pour un mini-bus) devra être réservé à proximité du lieu de concert. Un moyen d'accès à la scène sera prévu afin de faciliter le déchargement. En cas de plein air, la scène devra être couverte. Une protection efficace du personnel et du matériel, est indispensable. En cas de forte pluie, l'ORGANISATEUR devra prévoir un repli au service culturel de la ville.

PROMOTION

En matière de publicité et d'information, l'Organisateur s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le Producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires. Tout enregistrement ou diffusion, sonore ou audiovisuel, même partiel, du spectacle, devra être communiquée à l'avance pour décision au producteur. L'Organisateur remettra au Producteur un press-book contenant la totalité de la campagne de presse réalisée, tous les articles de presses édités à la suite de la représentation, ainsi que le matériel de promotion donné à titre gratuit et non utilisé.

L'artiste ne peut en aucun cas être associé à un sponsor ou une marque commerciale pour l'annonce, la diffusion, la vente ou la promotion du spectacle quelle que soit la nature de la marque et la forme du support (média, tracts, etc.) sans accord au préalable de l'artiste ou son représentant. Il est entendu que ce sponsoring ne sera matérialisé ni en fond de scène, ni en cadre de scène.

Tout enregistrement et/ou diffusion, même partiel, d'un extrait de spectacle et de ses répétitions, objet de ce contrat devra faire l'objet d'un accord particulier et formel du PRODUCTEUR. L'ORGANISATEUR sera responsable de faire respecter par tout tiers, y compris les membres du public, les interdictions de captation du spectacle par tous procédés photographiques ou d'enregistrements sonores et/ou visuels.

Il demeure entendu que, si LE PRODUCTEUR envisage de procéder à la captation et à l'exploitation d'enregistrement du spectacle, après s'être acquitté des éventuelles conditions habituellement appliquées dans ce cas, il sera en mesure de le faire à son seul arbitre et bénéfice, ce que L'ORGANISATEUR lui garantit en son nom et celui des salles retenues ainsi que d'éventuels sous-traitants.

Il est interdit à L'ORGANISATEUR de distribuer, laisser distribuer, vendre ou laisser vendre des objets ou marchandises qui de leur représentation ou leur contenu, font référence, même de façon accessoire, à l'Artiste, à son image ou au spectacle. La vente de produits dérivés (tee-shirts, etc.) reste acquise au PRODUCTEUR, vente pour laquelle L'ORGANISATEUR fournira un emplacement gratuit de dimension et de localisation appropriées par rapport à la circulation du public (ne s'applique pas pour les festivals). LE PRODUCTEUR se réserve le droit de faire vendre ses programmes, disques, tee-shirts et autres produits de communication.

ASSURANCES

L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu. L'Organisateur assurera le gardiennage des instruments, véhicules et matériels des artistes de leur arrivée à leur départ. Un garage ou parking gardé sera mis à disposition pour les véhicules des artistes, en particulier durant la nuit. Tout le matériel est sous l'entière responsabilité de l'Organisateur en cas de détérioration, vol, incendie. En cas de conditions météorologiques qui rendraient impossible ou dangereuse la tenue du spectacle, ou dommageable pour tout ou partie du matériel artistique, l'Organisateur s'engage à verser au Producteur l'intégralité de la somme prévue au contrat.

RÉSILIATION OU SUSPENSION DU CONTRAT

Le présent engagement ne pourra être dénoncé de part et d'autre sans indemnité d'aucune sorte que dans les cas suivants : guerre, inondations, deuil national, maladie dûment constatée d'un artiste interprète irremplaçable, décès dûment constaté d'un parent proche d'un interprète irremplaçable, et d'une façon générale dans tous les cas de force majeure tels qu'ils sont définis par les coutumes et les lois découlant de 'circonstances imprévisibles et insurmontables'.

Le concert ne pourra être annulé sans l'accord écrit du Producteur. Enfin, si aucune solution amiable de report ou de remplacement n'est trouvée : Toute annulation du fait de l'une ou l'autre des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre partie une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés sur présentation de justificatifs dont le montant ne saurait être supérieur au montant de la facture mentionnée.

Compte-tenu de la crise sanitaire Covid-19 en cours, au moment de la signature du présent contrat, les parties conviennent des dispositions suivantes, en cas d'annulation d'une ou plusieurs des représentations objet du présent contrat, consécutivement à une quelconque épidémie.

Quel que soit le motif de l'impossibilité d'assurer une ou plusieurs représentations, que l'annulation survienne pour cause de mise en quarantaine ou de maladie de tout ou partie des membres des équipes artistiques ou de la structure d'accueil, d'une interdiction légale, d'une décision administrative de fermeture, d'une impossibilité matérielle d'organiser la/les représentations publiques prévues, un accord amiable sera recherché entre les parties.

L'organisateur et le producteur examineront tout d'abord la possibilité de reporter les représentations programmées.

Si une telle solution n'est pas envisageable, un accord amiable sera recherché qui tendra à préserver :

- la solidarité professionnelle, notamment en ce qui concerne les rémunérations du personnel artistique et technique préalable
- les équilibres budgétaires annuels du producteur et de l'organisateur,
- et, plus généralement, la situation financière respective de chaque partie et leurs capacités respectives à supporter les conséquences de la résolution du contrat, sans mettre en péril l'avenir de sa structure ou la poursuite de son objet statutaire.

Cet accord définira les conditions d'indemnisation de l'annulation, en tenant compte des considérations ci-dessus, des frais effectivement engagés et non reportables (contrats de travail sauf mise en activité partielle, indemnisations des salariés engagés, frais d'annulation de location véhicule, de transport, d'hébergement, frais de production estimés à 400 euros...).



130 avenue Pasteur, 93170 Bagnolet
Tel : 01 48 51 30 81 – Fax : 01 43 60 38 44

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le



ID : 091-219106598-20230331-DEC202314A-CC

Pour parvenir à cet accord, les parties se déclarent déterminées à échanger et examiner en toute bonne foi et transparence tous les éléments permettant d'arriver, dans un délai raisonnable, à un tel accord, équilibré et satisfaisant pour chacune d'elle. Celui-ci sera formalisé par avenant écrit au présent accord.

VALIDITÉ DU CONTRAT

S'il n'a pas été signé simultanément par les deux parties le même jour, le présent contrat, signé par l'un des contractants devra être retourné par le second contractant dans les vingt jours suivant la date de la première signature, le cachet de la poste faisant foi. Au delà du délai indiqué, le premier signataire est en droit de se considérer comme dégagé de toute obligation. A dater de la signature du deuxième contractant, les clauses de suspension et de résiliation s'appliquent.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige sur l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, compétence d'attribution est donnée aux Tribunaux de Paris où le signataire sera civilement responsable.

CONTRAT TECHNIQUE

Le contrat technique fait partie intégrante du présent contrat. Il devra être impérativement retourné et signé. Sans cela, le contrat ne sera pas valide. Toute modification des conditions d'accueil devra être impérativement signalée au producteur avant la signature des contrats. Le non respect du contrat technique entraînerait l'annulation du contrat à la charge de l'Organisateur.

Nombre de mots rayés :

Nombre de mots rajoutés :

Fait en deux exemplaires à Bagnolet,
le 27/03/2023

Lu et approuvé, bon pour accord

Signé le

Signé le

Le Producteur (Cachet et signature)

L'organisateur (Cachet et signature)

Paraphe producteur

Paraphe organisateur

mise à jour 15 février 2022

PLANÈTE GROOVE - GIMICK

RIDER & FICHE TECHNIQUE

Ce document fait partie intégrante du contrat. Il devra, par conséquent être retourné, signé avec celui-ci.

Tout manquement apporté à son application peut entraîner l'annulation du spectacle au préjudice de l'Organisateur. Nous vous demandons donc d'observer scrupuleusement chacun des termes de cette fiche technique et de veiller à leur bonne exécution .

Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable écrit du Producteur. En cas de difficulté, n'hésitez donc pas à contacter celui-ci sans délai, de manière à trouver ensemble une solution qui préserve les conditions et la qualité du spectacle.

Bon pour accord :**Fait à :****Le :****Signature :**

CONTACTS

DiffusionMylène Vilain - mylene@traffixmusic.com - 01 48 51 30 81Margot Dubois Lafaye - margot@traffixmusic.com - 01 48 51 30 81**Production et régie de tournée :** Lisa Gori - lisa@traffixmusic.com - 06 14 84 55 52 / 01 48 51 30 81**Communication :** Solène Magni - communication@traffixmusic.com - 01 48 51 30 81**Technique :**Alexandre Martin - musaique@hotmail.com - 06 77 11 85 98Mathieu Le Nestour - mathieu.lenestour@gmail.com - 06 64 23 21 54

CONDITIONS D'ACCUEIL

Le Groupe du spectacle « Planète Groove » se compose de 4 personnes (4 musiciens) qui seront prises en charge par l'Organisateur dès leur arrivée.

En fonction des dates, un technicien son et/ou un technicien lumière peuvent être présents. Il conviendra de les prendre en charge également.

1 - ADRESSE :

Le promoteur s'engage à fournir dans un délai de 15 jours précédant la performance les horaires, les adresses (salle, plans d'accès, hôtels, restaurants) ainsi qu'une fiche technique (son et light) et informations générales sur la salle.

2 - TRANSPORT :

Cette partie n'est à prendre en compte que si elle est mentionnée comme étant à la charge de l'Organisateur dans le contrat

La logistique des transports sera assurée par le Producteur. S'ils sont à charge de l'Organisateur, celui-ci s'en tiendra aux consignes du Producteur quant à son choix. Si le groupe se déplace en train, vous devrez les prendre en charge sur les trajets suivants : gare (sur le quai car ils sont chargés) <> hôtel <> lieu(x) de représentation(s).

Si le groupe se déplace en voiture, vous devrez prévoir un emplacement sécurisé pour le véhicule.

3 - HÉBERGEMENT :

Cette partie n'est à prendre en compte que si elle est mentionnée comme étant à la charge de l'Organisateur dans le contrat

L'Organisateur s'engage à fournir des chambres + petits déjeuners (servis jusqu'à 11h30 si possible) pour l'équipe dans un **hôtel*** minimum** disposant de toutes les commodités (lits individuels indispensables, calme, douches, WC et TV).

Rooming list : 4 singles de préférence (ou 2 twins)

Hôtel avec **ascenseur** s'il vous plaît si les chambres sont à l'étage !

Hôtel avec parking privé et fermé si le groupe se déplace en voiture.

Si l'hôtel est excentré par rapport à la gare et à la salle, l'Organisateur devra prévoir des runs (en cas de voyage en train).

L'hôtel devra se trouver à proximité du lieu du spectacle (moins de 10km) et en centre-ville (éviter les zones industrielles), avec la possibilité de se restaurer à proximité.

Sont exclus : Formule 1, Akena, Première Classe et tout hôtel bas de gamme ainsi que dortoirs divers (gymnase, camping, mobil home, etc.)

Sont appréciés : gîtes et chambres d'hôtes

Tout supplément, tel que consommations téléphoniques ou mini-bar, n'est pas pris en charge par le Producteur. L'hôtel se mettra en contact avec chaque occupant ou avec le représentant du groupe.

4 - SÉCURITÉ :

L'Organisateur garantit d'assurer la sécurité, à tout moment, de l'artiste, son équipe technique, équipement et ses biens personnels. Il est entendu que l'artiste conserve le contrôle exclusif de la sécurité sur scène pendant la durée de la représentation.

En cas de dommages ou pertes causées à l'artiste, son entourage ou son équipement dus au non-respect des mesures de sécurité, l'Organisateur sera tenu pour seul responsable. Enfin, l'Organisateur s'engage financièrement à remplacer, réparer les pertes causées dans les conditions ci-dessus.

5 - BACKLINE :

L'Organisateur s'engage à fournir le backline (voir fiche technique).

6 - LOGES :

Dès l'arrivée du groupe, il sera mis à disposition une loge confortable à proximité de la scène, fermant à clé, avec un frigo, de minimum 3 prises (16 ampères), un canapé, poubelle, cintres et fer à repasser, verres et gobelets. Elle sera exclusivement utilisée par le groupe et sera disponible dès leur arrivée sur le lieu de la représentation.

7 - ÉQUIPE EN TOURNÉE :

L'équipe de tournée est composée comme suit :

- Allan Houdayer
- Mathieu Le Nestour
- François Gay
- Alexandre Martin

+ éventuellement la présence d'un technicien son et/ou technicien lumière

8 - MONTAGE :

Il est accordé et entendu que les artistes disposent d'un minimum de 4h pour le montage et les balances. En cas de circonstances exceptionnelles (retard, équipement défectueux, etc.) le promoteur s'engage à assurer une balance à l'artiste, en retardant l'ouverture des portes s'il le faut.

L'Artiste dispose du contrôle exclusif des moyens de production mis en œuvre pour le bon déroulement de la représentation. En aucun cas le matériel de l'Artiste ne sera déplacé sans l'accord préalable du représentant de l'Artiste.

9 - CATERING :

Nous faisons appel à votre qualité d'accueil pour préparer un catering agréable et varié, privilégier la qualité à la quantité, merci. Fruits de saison (bio et locaux si possible), fruits secs, chocolat, petits gâteaux, viennoiseries, jus de fruits, thé noir, café, infusions, eau, bières...

Le catering devra être prêt dès l'arrivée du groupe et disponible jusqu'à la fin du concert.

10 - REPAS :

Cette partie n'est à prendre en compte que si elle est mentionnée comme étant à la charge de l'Organisateur dans le contrat

Les défraiements seront à définir au préalable avec le Producteur.

L'Organisateur assurera **4 repas chauds complets**, le soir et le midi si les horaires d'arrivée et de balances l'imposent (à voir avec le Producteur ou le régisseur général), dans un restaurant à proximité ou sur place : entrée, plat, fromage, dessert et boissons (eau, vin...)

Le tout de bonne qualité. Produits bios appréciés !

Selon les horaires, prévoir la possibilité de manger après le concert, à voir avec le groupe.

Aucun régime alimentaire particulier.

11 - MERCHANDISING :

Seul le groupe détient le droit exclusif de son merchandising (vente de CD, de livres, etc.) L'Organisateur devra prévoir une table d'environ 2m x 1m à installer dans un espace de 4m x 3m avec barrières + une prise d'électricité sur 220 Volts dans la proximité de l'entrée du public pour le stand "merchandising" ainsi que 2 spots avec pince pour l'éclairage. De plus, l'Organisateur devra prévoir si possible qu'une personne de son équipe puisse mettre en place le merchandising et commencer les ventes juste après le spectacle en attendant que GIMICK puisse prendre le relais.

FICHE TECHNIQUE

PLANÈTE GROOVE - GIMICK

CETTE FICHE TECHNIQUE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT

Les conditions mentionnées dans cette fiche technique doivent être remplies pour le bon déroulement du spectacle.

Durée du spectacle : 60 min

Personnel du groupe : 4 musiciens

Personnel minimum demandé : 1 régisseur lumière + 1 régisseur son + 1 Régisseur Plateau

Temps d'installation : 1 service de 4 heures

Jauge Maximum : pas de limite, possibilité de jauge debout

Plateau :

Ouverture au cadre: 7,00m – Profondeur: 6,00m – Hauteur: 3,00m Plateau noir, ou tapis de danse noir sur toute la surface.

Pour les dimensions inférieures, merci de nous contacter

Merci de nous fournir :

• BACKLINE :

- Une batterie complète (Grosse Caisse 22', Tom basse 16', Tom 14', Caisse claire, 1 pied de charley, 3 pieds de cymbales, 1 pied de grosse caisse, 1 siège)
- Un ampli Basse type Ampeg, EBS, Markbass etc....
- Un ampli Guitare Fender lampe type twin reverb, Blues junior
- 1 stand Clavier + extension (2 claviers superposés)
- 3 Stands guitare
- 1 Stand Trombone
- 4 Praticables 2mx1m hauteur 40cm, jupés en noir.

● LUMIÈRE

Un régisseur connaissant parfaitement la salle et le matériel pour assurer l'accueil du groupe le réglage des projecteurs et la conduite du spectacle. Ci-joint un plan de feu pouvant servir de base de travail au Régisseur Lumière.

Toute adaptation et ré-interprétation est possible.

Les Blinders (ou Pars cp 62) seraient appréciés ainsi que les Latéraux en Pars led et les Contre Sol pour retrouver une ambiance connue.

Un montage lumière aura été prévu avant l'arrivée du groupe, projecteurs montés, testés et réglés avant l'arrivée du groupe. Le jeu d'orgue devra être prêt et la conduite préparée.

Un membre du groupe se mettra à disposition pour checker la conduite et donner les tops importants, une set liste sera également fournie.

● SON

Un régisseur connaissant la console et la salle pour caler le système et assurer l'accueil du groupe et la conduite du Show.

L'installation devra être prête et testée avant l'arrivée du groupe.

Nous avons besoin d'une pression sonore suffisante (Musique Groove) qui respecte l'audition du jeune public attendu.

Diffusion Façade:

Le système sera adapté à la salle ou au site avec SUB. La couverture doit être homogène et permettre une parfaite audition en tout point de la salle.

Régie Façade:

Une Console adaptée à la feuille de Patch ci-dessous avec les effets nécessaires (EQ, COMP, GATE, DELAY, REVERB)

Diffusion Retour:

**6 retours type X12 , sur 4 circuits séparés.
EQ 31 bandes sur chaque circuits.**

PATCH GIMICK:

LINE	SOURCE	MIC	INSERT	PIED	ZONE
1	KIK IN	Beta 91			BATTERIE
2	KICK OUT	D6		Petit	BATTERIE
3	SN TOP	I5		Clamp	BATTERIE
4	SN BOTT	SM57		Petit	BATTERIE
5	HH	C451		Petit	BATTERIE
6	T1	D2		Clamp	BATTERIE
7	FLOOR TOM MD	MD421		Clamp	BATTERIE
8	TOP L	C 451		Grand Perche	BATTERIE
9	TOP R	C 451		Grand Perche	BATTERIE
10	BASS	DI			BASS
11	GTR	SM 57		Petit	GUIARE
12	CAVAQUINHO	DI			GUIARE
13	SAMPLE	DI			GUIARE
14	NORD L	DI			CLAVIER
15	NORD R	DI			CLAVIER
16	KORG	DI			CLAVIER
17	SAC	Type KM 184	GATE/ COMP	Petit	AVANT SCENE
18	SAC	Type KM 184	COMP	Petit	AVANT SCENE
19	SAC KICK	« Y » LINE 22	COMP		AVANT SCENE
20	TALKBOX	SM 58		Grand Perche	CLAVIER
21	VX ALLAN	SM 58		Grand Perche	BASSE
22	VX ALEX	SM 58 HF		Grand Perche	GUIARE
23	VX MATHIEU	SM 58 HF		Grand Perche	CLAVIER
24	ROOM L				
25	ROOM R				
26	SNARE PLATE				
27	VOC PLATE L				
28	VOC PLATE R				
29	DELAY L				
30	DELAY R				

PLANNING DE MONTAGE ET PERSONNEL NÉCESSAIRE

Les installations lumière et son seront en place et le plateau disponible à l'arrivée du groupe.

1 service de 4h sera nécessaire pour la bonne mise en œuvre de l'installation avec la présence de l'équipe technique connaissant parfaitement la salle et son matériel.

Planning type avec représentation à 10h00

LA VEILLE

14h	GET IN MUSICIENS, Déchargement.	1 Régisseur lumière, 1 régisseur son, 1 Régisseur plateau
14h-16H	Installation / Réglages Lumière	1 Régisseur lumière, 1 régisseur son, 1 régisseur plateau
16h-18h	Balances- Raccord - Conduite	1 Régisseur lumière, 1 régisseur son, 1 Régisseur Plateau

Arrivée 1h30 avant le spectacle le Jour J.

PLANÈTE GROOVE - SET LIST

INTRO

MADAME POULET

PERCUSSAK

(sacs avant-scène, micros statiques)

RYTHMIQUE PLASTIQUE

(Trombone)

LE PETIT SAC EN TROP

LE RAVAILLEUR

(intro sample)

DIS STOP

METS TON ANORAK

(K-Way avant-scène, micros statiques)

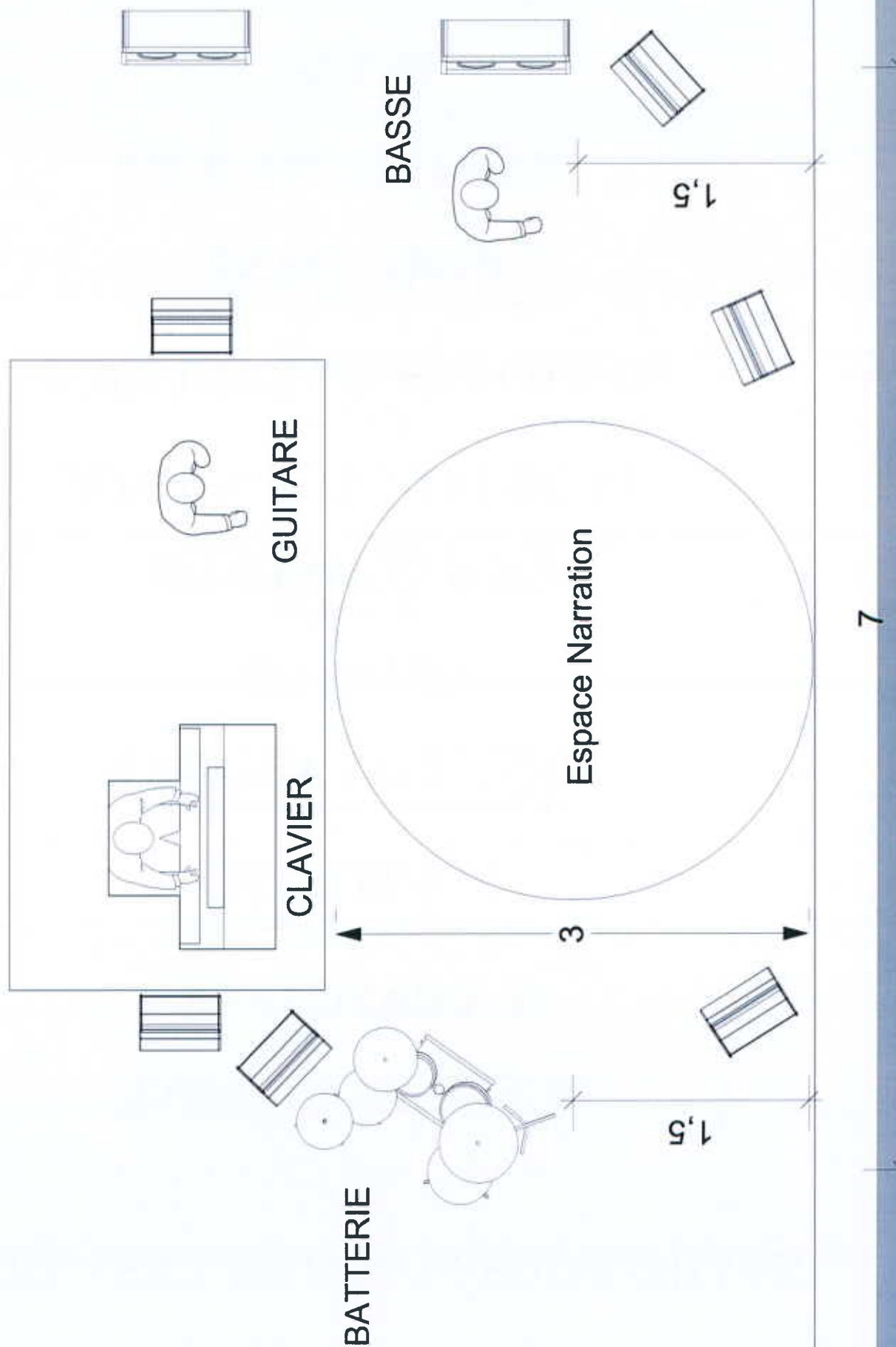
TOUSOLITO

(intro sample + Cavaquinho)

LA RASCASSE

PLANÈTE GROOVE

SAVEZ-VOUS PLANTER LES CHOUX



GIMICK PLANETE GROOVE CONDUITE LUMIERE

Cher ami(e) de la Lumière, ceci est une conduite indicative et tu es libre de t'en inspirer ou pas :)

Nous avons besoin d'un visuel de concert (brouillard, faisceaux, etc...) avec possibilité de placer effets, flashes et pêches, donc fais toi plaisir !!

Nous demandons cependant le respect des Blinders en contre à hauteur d'homme (voir plan de feu) que tu peux remplacer par des Pars Cp 62.

• INTRO PLANETE GROOVE (Groove Funk)

Ambiance : 181 / W
Couleur : WASH : UV, 181
SPOTS: No Color, Gobos
Pars Led : Bleu
Déco : Néant
Position : Instruments
Type d'Effets : Circle, Prism rotatif
Mise en place : Flash Blinder sur les pêches au feeling

TOP : Sur le changement de Musique

• MADAME POULET (Reggae)

Ambiance : Peps
Couleur : WASH : Magenta
SPOTS: Magenta, Frost
Pars Leds : Rose
Déco : Seuil Léger sur les Blinders
Position : Instruments
Type d'Effets : Circle Doux

Mise en place : Soigner la fin du morceau (**NOIR FACE**)

TOP : Quand ils descendent du praticable

• **TRANSITION**

Ambiance : **Plein feu Narration (revient à plusieurs reprise)**
Couleur : WASH : No Color
SPOTS: No Color
Pars Led : W ou CTO
Face Narration
Position : Narration
Type d'Effets : Néant

• **PERCUSSAK** (*percussions sur sac*)

Ambiance : **Plein feu Narration**

TOP : Sur les premiers accords de basse

• **LA RYTHMIQUE PLASTIQUE** (*Groove Funk*)

Ambiance : Chaud/ CTO
Couleur : WASH : Orange
SPOTS: CTO
Pars Led : Orange
Déco : Seuil sur les Blinders
Position : Instruments
Type d'Effets : Circle
Mise en place : Effet sur refrain

NOIR CUT FIN DE MORCEAU SI TU LE SENS

TOP : Pendant les applaudissements

- **TRANSITION**

Ambiance : Plein feu Narration

TOP : Sur départ de la Musique

- **LE PETIT SAC EN TROP** (*chanson + refrain ska*)

Ambiance : Chaud/ CTO
Couleur : WASH : Orange
SPOTS: CTO
Pars Led : Orange
Déco : Seuil sur les Blinders
Position : Instruments
Type d'Effets : Chase Spot
Mise en place : Effet sur Refrain

NOIR CUT FIN DE MORCEAU SI TU LE SENS

TOP : Pendant les applaudissements

- **TRANSITION LE RAVAILLEUR**

Ambiance : Bleu/ CTB
Couleur : WASH : CTB
SPOTS: Bleu Frost
Pars Led : CTB
Déco : Néant
Position : Narration + instrument

enchainé

- **LE RAVAILLEUR** (*Chanson*)

Ambiance : Pas de changement
Type d'Effets : Néant
Mise en place : *Fin du morceau à mettre en valeur*
Noir Face fin de morceau

enchainé

TOP : Sur début de la Musique

- **DIS STOP** (*Reggae Rock*)

Ambiance : Chaud / White
Couleur : WASH : White
SPOTS: No Color, Frost
Pars Led : CTO
Déco : Seuil Sur Blinder
Position : Instruments
Type d'Effets : Chase Spot, mouvement de gobos etc..
Mise en place : Flash Blinder sur les pêches
Effets sur refrain

Noir Face fin de morceau

enchainé

TOP : A la fin du morceau

- **METS TON ANORAK** (*percussions K-Way*)

Ambiance : **Plein feu Narration**

enchainé

TOP : A la fin du morceau, ils retournent à leurs instruments

• **TOUSOLITO (Samba)**

<u>Ambiance :</u>	Multicolore, Arlequin, N'importe quoi
<u>Couleur :</u>	Pas 1 projecteur qui ait la même teinte
<u>Déco :</u>	WASH : N'importe quoi
<u>Position :</u>	SPOTS: N'importe quoi
<u>Type d'Effets :</u>	Néant
<u>Mise en place :</u>	Instruments + Narration
	Chase Color, Chase Spot etc...
	Noir fin de morceau
	Commencer juste batterie isolée

NOIR CUT FIN DE MORCEAU SI TU LE SENS

TOP : Quand la batterie reprend

• **LA RASCASSE (Afro Beat)**

<u>Ambiance :</u>	CYAN / White
<u>Couleur :</u>	WASH : CYAN
	SPOTS: No Color, Gobos
<u>Déco :</u>	Pars Led : CYAN
<u>Position :</u>	Néant
<u>Type d'Effets :</u>	Instruments
<u>Mise en place :</u>	Chase Pars led, Circle etc...
	Flash sur les pêches,
	Effets sur refrain

TOP : pendant le morceau quand Mathieu descend du pratos

- **TRANSITION LA RASCASSE**

Ambiance : **Plein feu Narration**
Mise en place *Allumer le Public quand nécessaire*

enchaîné
TOP : Quand Mathieu retourne à son clavier

- **PLANETE GROOVE (Groove Funk)**

Ambiance : 181 / W
Couleur : WASH : UV, 181
SPOTS: No Color, Gobos
Pars Led : W
Déco : Néant
Position : Instruments
Type d'Effets : Circle, Prism rotatif, Strobe
Mise en place : *Flash Blinder sur les pêches au feeling*
La Guerre pour le final

NOIR CUT

- **SALUTS**

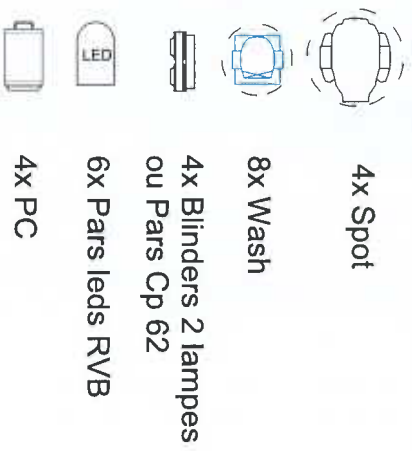
Ambiance : **Plein feu Narration**
Couleur : WASH : No Color
SPOTS: No Color
Pars Led : W ou CTO
Face Narration
Position : Narration
Type d'Effets *Néant*

Sortie de scène puis RAPPEL

• **SAVEZ VOUS PLANTER LES CHOUX (Chanson)**

Ambiance : Chaud
Couleur : WASH : Rouge ou 022, 135
SPOTS: CTO
Pars Led : Orange
Déco : Seuil sur les Blinders
Position : Instruments
Type d'Effets : Néant
Mise en place : *soigner la fin du morceau*





GIMICK PLANETE GROOVE		
GRILL	Vue de Masse	1:50
TRaFiKANDARs Lumière Vidéo Scénographie		



4x Spot



8x Wash



4x Blinders 2 lampes
ou Pars Cp 62

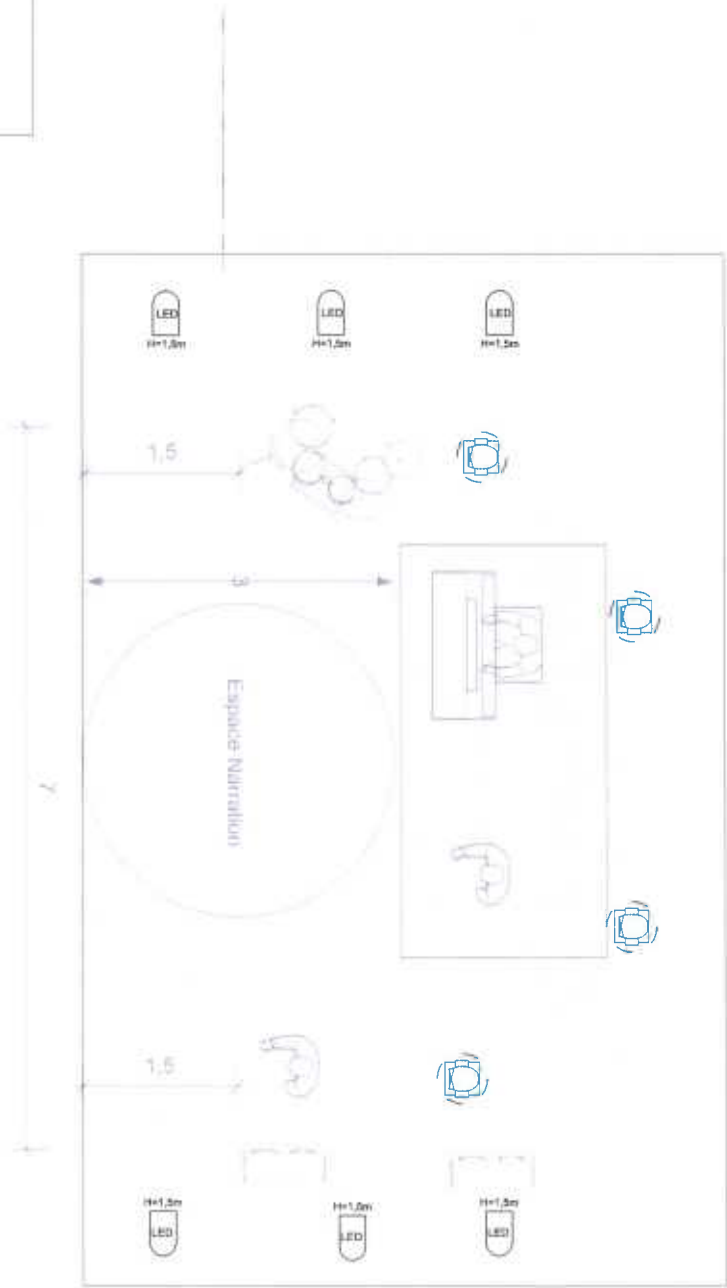


6x Pars leds RVB



4x PC

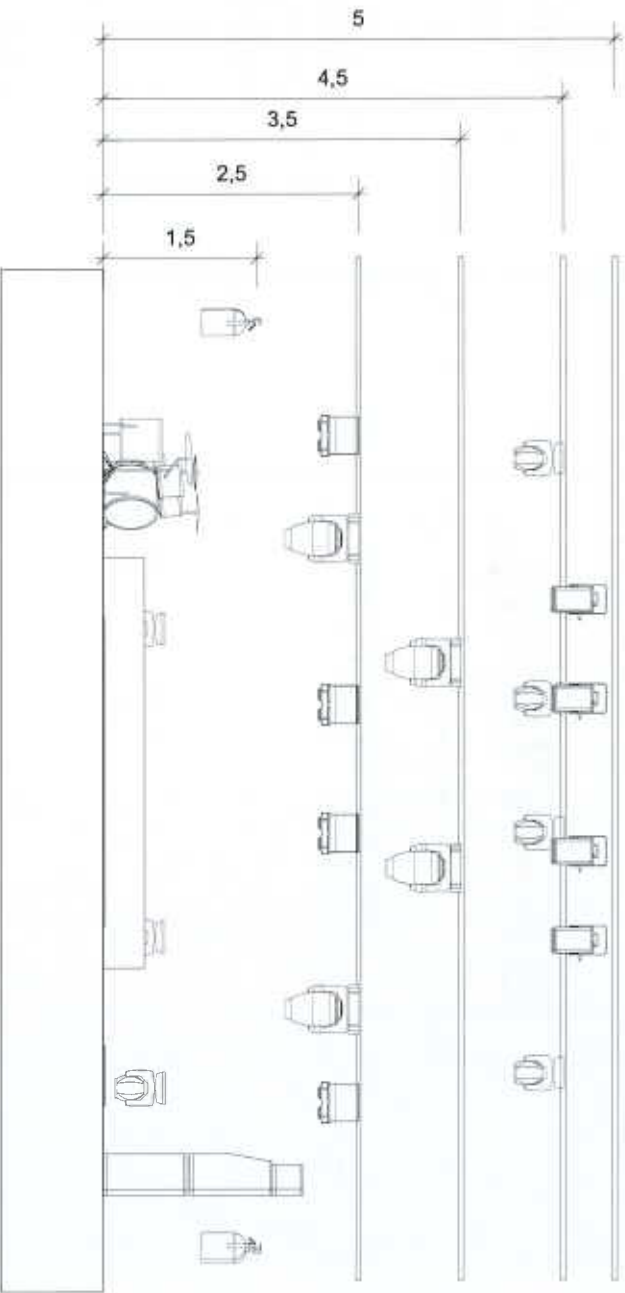
Eclairage Public Graduable
Machine à Brouillard de qualité



GIMICK PLANETE GROOVE		
SOL	Vue de Masse	1:35

TRaFiKANDAR

Lumière Vidéo Scénographie





4x Spot



8x Wash



4x Blinders 2 lampes
ou Pars Cp 62



6x Pars leds RVB



4x PC

Eclairage Public Graduuable
Machine à Brouillard de qualité

GIMICK PLANETE GROOVE		
Vue de FACE		1:50
TraFiKANDAR ₃ Lumière Vidéo Scénographie		